

1. Débitrice:  
IPANEMA COIFFURE Sàrl, avenue de Tivoli 12,  
1007 Lausanne
2. Remarques: Délai pour intenter action en opposition au  
9 juillet 2009 sinon l'état de collocation sera considéré  
comme accepté.  
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le  
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80  
OAOF).  
  
Office des faillites de Lausanne  
1014 Lausanne  
  
(00383237)